

POUVOIR

Je soussigné(e) _____

Agissant en qualité de représentant légal de la société _____, société au capital de _____ Euros dont le siège est _____

propriétaire de _____ actions de la société anonyme EUROMEDIS GROUPE, au capital de 5 981 942 Euros, dont le siège est à NEUILLY SOUS CLERMONT (60290) ZA de la Tuilerie, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Beauvais sous le numéro 407 535 517,

donne pouvoir à :

pour me représenter à l'Assemblée Générale Mixte de ladite Société, convoquée pour le 24 janvier 2018, à 10 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

Pour la partie ordinaire

- Rapports du Directoire et des Commissaires aux Comptes sur la marche de la Société, sur le groupe, sur les comptes consolidés et sur les comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2017 ;
- Rapport du Conseil de Surveillance contenant notamment ses observations sur ces comptes et sur le rapport du Directoire ;
- Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2017, des comptes consolidés et quitus aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions ;
- Attribution de jetons de présence ;
- Approbation de la politique de rémunération applicable au Président du Conseil de Surveillance ;
- Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 juillet 2017 à M. Jean-Pierre ROTURIER, Président du Conseil de Surveillance ;
- Approbation de la politique de rémunération applicable aux membres du Conseil de Surveillance ;
- Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 juillet 2017 aux membres du Conseil de Surveillance ;
- Approbation de la politique de rémunération applicable à la Présidente du Directoire ;
- Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 juillet 2017 à Mme Danielle ROTURIER, Présidente du Directoire ;
- Approbation de la politique de rémunération applicable au membre du Directoire ;
- Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués à M. Mathieu ROTURIER, membre du Directoire ;

- Autorisation à donner au Directoire dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, de procéder à l'acquisition par la Société de ses propres actions.

Pour la partie extraordinaire

- Rapports du Directoire et des Commissaires aux Comptes ;
- Changement de date de clôture de l'exercice social ;
- Modification corrélative de l'article 6 des statuts ;
- Autorisation à donner au Directoire de réduire le capital social par annulation d'actions propres détenues par la Société ;
- Autorisation donnée au Directoire à l'effet de procéder, au profit des salariés et des mandataires sociaux de la Société ou de son groupe à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre,
- Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet d'augmenter le capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
- Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'une offre au public ;
- Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'une offre par placement privé visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier ;
- Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet de procéder à une augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves ou bénéfices ;
- Autorisation donnée au Directoire à l'effet de fixer le prix d'émission par appel public à l'épargne, sans droit préférentiel de souscription, de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 10 % du capital ;
- Délégation de pouvoirs donnée au Directoire à l'effet de procéder à une augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres d'une société ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- Délégation donnée au Directoire à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires en cas de demandes excédentaires ;
- Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet d'émettre toutes valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance ;
- Délégation de compétence au Directoire à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

En conséquence, assister à cette assemblée et à toute autre assemblée qui, par suite de défaut de quorum, serait ultérieurement convoquée avec le même ordre du jour, signer la feuille de présence, les procès-verbaux et toutes autres pièces, prendre part à toutes délibérations et émettre tous votes sur les questions à l'ordre du jour, et généralement, faire le nécessaire.

Tout actionnaire n'assistant pas personnellement à l'Assemblée peut soit donner le présent pouvoir à un autre actionnaire, à son conjoint, au partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité, ou à toute autre personne physique ou morale de son choix, soit l'adresser à la Société sans indication de mandataire, soit voter par correspondance à l'aide du formulaire dédié.

Conformément à l'article L. 225-106 du Code de commerce, si la présente procuration est renvoyée sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée Générale émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Directoire, et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions.

En aucun cas, l'actionnaire ne peut retourner à la Société à la fois la présente formule de procuration et le formulaire de vote par correspondance.

Fait à

Le

(Mention « BON POUR POUVOIR », suivie de votre signature)